



Association "Collectif Pour une Réanimation à Manosque"

Siège: chez Mme Bonnenfant Michèle Route de la Durance-Le Moulin du Palais-04100 Manosque

Courriel: rea.manosque@free.fr

Site Internet: <http://rea.manosque.free.fr>

Tél: 06.76.77.61.00 / 06.30.03.52.64

Mesdames et Messieurs les Candidats respectueux des valeurs de la République
Élections Régionales des 6 & 13-12-2015
Département des Alpes de Haute Provence

Manosque le 30 octobre 2015,

Objet : Réanimation de l'Hôpital de Manosque

Madame, Monsieur,

Depuis 2009 et la loi HPST¹ (dite Loi Bachelot) l'accès à la Santé et aux Soins de nos Concitoyens s'est très fortement dégradé. Cette dégradation s'est accélérée et amplifiée depuis 2012 et si le projet de Loi Touraine dit de "Modernisation de notre système de santé", actuellement en débat au Parlement, était adopté, ce serait "l'estocade" finale portée à notre Système de Santé, de Soins et de Protection Sociale Publics.

En 2015, plus d'un Citoyen sur trois a renoncé à des Soins et/ou des examens pour des raisons financières.

C'est inacceptable et insupportable car encore une fois ce sont les couches sociales les plus défavorisées qui sont victimes des effets de cette destruction méthodique de notre Service Public de Santé.

Depuis 2009, ce sont des centaines d'Hôpitaux Publics, de Services, de Maternités, qui ont été fermés en France. Notre département des Alpes de Haute Provence n'est pas épargné. L'hôpital de Sisteron a été fermé et transformé en EPHAD². Nombre de Services de l'hôpital de Digne ont été soit fermés soit réduits. Tout ceci accroissant la mise en danger des Populations à cause de l'éloignement croissant de celles-ci des lieux de soins.

Enfin, il subsiste sur le sud du 04 et le Haut Var un problème majeur: **il n'y a toujours pas de Service de Réanimation Polyvalente de 8 lits dans le Centre Hospitalier de Manosque.**

En effet, malgré le combat que mène le Collectif Réa depuis maintenant 7 ans et:

- la reconnaissance générale de la légitimité de cette revendication Citoyenne,
- les plus de 65.000 signataires de notre pétition,
- l'engagement de l'ensemble des Municipalités, des Collectivités et de leurs Élu(e)s,
- le Rapport de l'IGAS de 2011 qui reconnaît un manque de 7 lits de Réanimation,
- l'Étude du CHU de Poitiers de 2012³ qui note un accroissement de 40% des décès chez les patients admis tardivement en Réanimation. Cela équivaut à **20 décès indus par an pour notre territoire,**

l'ARS-Paca s'obstine à refuser l'ouverture d'un tel service sans avancer le moindre argument crédible.

A cela il est important d'ajouter que la France qui accueille le Projet Iter International ne répond pas en totalité aux exigences internationales, notamment en terme de sécurité sanitaire, de santé et de soins en n'implantant pas un Service de Réanimation dans l'hôpital de Manosque qui est l'hôpital référent pour ce chantier. D'ailleurs Mr Ikéda Kamané (1^{er} DG d'Iter International) avait alerté le 1^{er} Ministre François Fillon en 2009 à ce sujet.

Par rapport à ce problème vital, mais aussi sur la désertification médicale programmée de notre département, nous souhaiterions connaître votre avis et votre position par écrit⁴ pour le vendredi 13 novembre 2015 au plus tard.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur nos plus sincères salutations.

Pour le "Collectif pour une Réanimation à Manosque"
Le Président - Jean-François PELLARREY

¹ Loi HPST: Loi "Hôpital-Patients-Santé -Territoire"

² EHPAD: Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

³ Étude de février 2012 intitulée "Mortalité accrue chez les patients admis en retard en réanimation".

⁴ A l'adresse postale de l'entête du courrier ou aux 2 courriels suivants: rea.manosque@free.fr ou jf-pellarrey@wanadoo.fr